



Pas de services publics sans fonctionnaires territoriaux

**AUGMENTATION DE 0.6%
EN JUILLET 2016
PUIS FEVRIER 2017
MISE EN ŒUVRE DE PPCR
(PARCOURS PROFESSIONNELS
CARRIERES ET REMUNERATIONS)**

**Le compte
n'y est pas !**

LE 7 MARS ELEVONS LE RAPPORT DE FORCE POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS !

- Augmentation de l'ensemble des ratios d'avancement à 100%
- Augmentation des salaires de 200€ par l'intermédiaire d'un régime indemnitaire fixé par grade et sans part variable
- Obtention du régime indemnitaire et de l'action sociale pour l'ensemble des emplois aidés
- Titularisation, au plus vite, des emplois aidés
- Création et renforcement de « pool » de remplacements titulaires, afin d'éviter les emplois précaires

Ville de Niort, CAN, CCAS, SEV, tous unis par un même combat !

**LA CGT APPELLE AU RASSEMBLEMENT LE 7 MARS
11H30 DEVANT L'HOTEL DE VILLE DE NIORT
ET A FAIRE GREVE UNE HEURE OU PLUS**

Dans le cadre de la campagne nationale d'action pour les services publics, nous rejoindrons ensuite nos collègues de l'hôpital public pour un pique nique !

Des sandwiches seront en vente devant l'hôpital !!

Syndicat **CGT** des personnels actifs et retraités des collectivités de la communauté d'agglomération du niortais
3 rue du mûrier, 79000 Niort Tél : 05 49 78 76 01 - e mail : cgt.txniort@gmail.com



Lettre Ouverte

Niort, le 21 février 2017

A l'attention de,

Monsieur Jérôme BALOGÉ
Maire de Niort
Président de la CAN
Président du CCAS de Niort

Monsieur Elmano MARTINS
Président du Syndicat des Eaux du Vivier

Référence : 21022017DB
Objet : Revalorisation des salaires

Messieurs,

Lors de notre congrès, qui s'est tenu le 16 février dernier, la question de la revalorisation des salaires et du pouvoir d'achat a fortement été portée par les participants. Nous avons pris la résolution d'agir pour garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires de nos collectivités.

Cela se traduit par le cahier revendicatif suivant :

- Obtention du régime indemnitaire et de l'action sociale pour l'ensemble des emplois aidés
- Titularisation, au plus vite, des emplois aidés
- Augmentation de l'ensemble des ratios d'avancement à 100%
- Augmentation des salaires de 200€ par l'intermédiaire d'un RIFSEEP fixé par grade et sans part variable
- Création et renforcement de « pool » de remplacements titulaires, afin d'éviter les emplois précaires

Nos revendications sont justifiées par les points suivants :

- ⇒ Pour ce qui est des emplois précaires : vous avez affirmé à juste titre, lors de vos vœux, votre attachement à la Fonction Publique Territoriale et au Statut des fonctionnaires. Nous attendons donc, que vos paroles se transforment en actes en garantissant aux précaires le statut de fonctionnaire.
- ⇒ Sur la question des ratios : vous n'êtes pas sans savoir, vous qui siégez au CNFPT, que les dates de concours et examens sont de plus en plus éloignées, ce qui freine nos carrières. De plus, plusieurs grades dont l'évolution n'était pas soumise à examens, il y a quelques années, le sont aujourd'hui. Fixer les ratios à 100% pour atténuer les freins nationaux mis en place contre l'évolution des carrières des fonctionnaires, rétablirait une justice sociale.
- ⇒ L'augmentation des salaires devient urgente et impérative pour pallier le dispositif PPCR qui allonge considérablement nos avancements d'échelons. Toutes les catégories de fonctionnaires sont impactées par des pertes nettes de plusieurs dizaines de milliers d'euros tout au long de la carrière.
- ⇒ La création et le renforcement de « pool » de remplacement, permet de garantir la qualité du service public, aujourd'hui amputé de bon nombre de fonctionnaires.

Nous souhaitons une négociation commune aux quatre collectivités Ville, CAN, CCAS, SEV et obtenir très rapidement des réponses sur vos engagements afin de transmettre vos propositions à l'ensemble des salariés et les évaluer avec eux.

Avec l'espoir de connaître une revalorisation nécessaire de nos salaires, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations.

Pour le syndicat CGT
Le Secrétaire Général
David BODIN

Une copie de ce courrier sera adressée aux directeurs des quatre collectivités et aux élus au personnel.

Syndicat **CGT** des personnels actifs et retraités des collectivités de la communauté d'agglomération du niortais
3 rue du mûrier, 79000 Niort Tél : 05 49 78 76 01 - e mail : cgt.txniort@gmail.com